



Piedmont, le \_\_\_\_\_

Municipalité de Piedmont  
M. Jean-François Albert  
Directeur général et greffier  
670, rue Principale  
Piedmont Qc.  
J0R 1K0

Objet : **Demande d'accès à l'information et/ou documents**

---

Monsieur,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir les informations et/ou documents énumérés ci-dessous :

---

---

---

---

---

---

---

---

Merci pour votre collaboration et recevez mes salutations les meilleures.

Faire parvenir les documents : par courrier  par courriel   
(Cochez la case appropriée)

Signature :	
Nom, prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

## FRAIS À PAYER

**Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels**  
**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

(chapitre A-2.1, a. 11, 85 et 155).

### **NOTE**

Les frais prévus au règlement ont été **indexés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019** selon l'avis publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 30 mars 2019, page 275. (a. 3, 5.2, 6, 7, 8, 9, 10, 10.1, Ann. I, II).

## **SECTION II**

### **DOCUMENTS DÉTENUS PAR LES ORGANISMES MUNICIPAUX**



**9.** Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal sont les suivants:

- a) 16,25 \$ pour un rapport d'événement ou d'accident;
- b) 4 \$ pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan;
- c) 0,48 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation;
- d) 0,40 \$ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$;
- e) 3,25 \$ pour une copie du rapport financier;
- f) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants;
- g) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum;
- h) 0,40 \$ pour une page photocopiée d'un document autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes a à g;
- i) 4 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite.

---

**Des frais d'administration de 15% seront ajoutés à la facture.**

Je consens à payer tous les frais réclamés pour la présente demande.

Initiales